

et pour cette raison, tandis que les autres paient 50 livres, seulement 25 livres.

1719. — Juillet, 29. Les PP. Carmes en assemblée capitulaire, acceptent la proposition qui leur est faite par MM. les Apothicaires, de payer 25 livres à la réception des fils de maîtres de la ville de Lyon, et 50 francs à celle d'étrangers, au lieu de donner une livre et demie pour leurs assemblées qu'ils font de temps en temps au couvent.

4° *Corporation des notaires. 1756.* — Reçu de MM. les Syndics du corps des notaires, pour l'honoraire du service solennel de mort, fait en notre église le 19 novembre pour la première fois, 48 livres.

C. BROUCHOUD.

(*A suivre.*)

